

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

---

EGALITÉ RÉELLE OUTRE-MER - (N° 4000)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL227

présenté par

M. Lurel

-----

### ARTICLE 5

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« à leurs leurs établissements publics »,

les mots :

« aux établissements publics de coopération intercommunale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision visant à exclure l'ensemble des établissements publics locaux de la signature des plans de convergence, à l'exception des établissements publics de coopération intercommunale.